Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570592
Centre d'intérêt: 260

Commission scolaire régionale de l'Outaouais (Hull, Québec).

Propositions de scolarisation des élèves déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés dans les écoles régulières du territoire de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais. -- [Hull] : La Commission, 1984.
31 p. ; 28 cm + annexe (87 p.).

Annexe publ. en 1985.

Descripteur(s): *Déficient mental *Scolarisation *Intégration scolaire *Education spéciale *Ministère de l'Education *Coordination de programmes *Services aux handicapés *Réadaptation *Description de tâches *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Québec (Province) Ministère des affaires sociales

En septembre 1984, la Direction générale de la c.s.r. de l'Outaouais créait un Comité chargé d'étudier les points suivants: 1. l'intégration des élèves déficients intellectuels profonds dans les écoles selon leur âge; 2. la scolarisation de ces élèves le plus près possible de leur lieu de résidence; 3. l'analyse des besoins de cette clientèle en terme de services spécialisés; 4. l'évolution des coûts d'aménagement des écoles d'accueil; 5. l'intégration des élèves handicapés physiques de l'école Joie-de-Vivre. Le rapport du Comité est complété par une étude du Comité sur l'intégration des élèves de l'école Laurence qui avait pour objectifs: 1. de décrire les différents postes; 2. d'identifier le personnel requis pour les écoles d'accueil et les coûts rattachés; 3. de différencier les clientèles selon leur handicap.

Le Comité a demandé l'aide de personnes-ressources pour mieux cerner et comprendre les besoins de cette clientèle. Il ne s'est pas attardé à l'étude exhaustive de la clientèle au moment de la scolarisation ou aux différents modèles de réadaptation. L'étude s'est limitée à tracer un modèle d'organisation de l'intégration de cette clientèle dans les écoles régulières.

Tous les intervenants déplorent le manque de précision des responsabilités entre les ministères des Affaires sociales et de l'Education. Il apparaît primordial pour le Comité de définir le partage des responsabilités de chaque intervenant avant de recommander, pour septembre 1985: 1. l'intégration des enfants de quatre et cinq ans et des élèves du primaire handicapés ou déficients dans les écoles régulières par territoire géographique; 2. l'intégration sur une base expérimentale des élèves dans au moins une école secondaire régulière; 3. de continuer à préparer le milieu pour une intégration complète dans les années à venir.

Type de document: d

Région(s) administrative(s): 07

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

Propositions de **scolarisation** des élèves

déficients intellectuels profonds et/ou

multihandicapés dans les **écoles régulières**

du territoire de la **Commission scolaire**

régionale de l'Outaouais

Novembre 1984

225, rue St-Rédempteur, Hull (Québec) J8X 2T3 / Téléphone (819) 771-7311

EDUQ 8570592 A

Propositions de scolarisation des élèves déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés dans les écoles régulières du territoire de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais

Novembre 1984

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
PRÉSENTATION	1
CLIENTÈLES CONCERNÉES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	7
Élèves scolarités au 30 septembre 1984 dans les écoles spécialitées (tableau I)	10
Clientèle 0-5 ans par territoire géographique (tableau II)	11
Élèves déjà intégrés (tableau III)	12
Synthèse des tableaux	12
ENCADREMENT ET SERVICES SPÉCIALISÉS AUX ÉLÈVES	15
Tableau des ratios élève/personnel/secteur	18
COÛTS DES AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES PAR ÉCOLES D'ACCUEIL	19
PARTAGE DES RESPONSABILITÉS M.E.Q.-M.A.S.	23
Recommandations	27
ANNEXE I	29
ANNEXE II	31

PRÉSENTATION

En septembre 1984, suite à des comités, nombreuses études et rencontres d'intervenants directement touchés par la clientèle d'élèves déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés, la **Direction générale de la C.S.R. Outaouais** et les **directeurs généraux des Affaires sociales et D.R.E.O.** mandataient six personnes (trois du réseau des Affaires sociales et trois de l'Éducation) pour étudier les implications bien concrètes de l'intégration scolaire de cette clientèle dans les écoles régulières situées sur le territoire.

Le Comité devait étudier plus précisément les points suivants:

- Intégrer ces élèves dans les écoles selon leur niveau d'âge.
- Scolariser ces élèves le plus près possible de leur lieu de résidence.
- Analyser les besoins de cette clientèle versus les services spécialisés à leur offrir.

- Évaluer les coûts d'aménagement des écoles d'accueil.

- Intégrer les élèves handicapés physiques de l'école Joie-de-Vivre.

Les personnes du Comité se sont réunies à plusieurs reprises au cours des mois d'octobre et de novembre. Elles ont demandé l'aide de personnes-ressources pour mieux cerner et comprendre les besoins de cette clientèle. C'est ainsi que monsieur Normand Sylvestre, directeur de l'école **Laurence**, monsieur Ronald Mongeon, directeur de l'école **Joie-de-Vivre** et monsieur Rémi Beauce, enseignant au **Pavillon du Parc**, ont fait ressortir la spécificité de cette clientèle.

Nous ne nous sommes pas attardés à l'étude exhaustive de la clientèle, au comment de la scolarisation ou aux différents modèles de réadaptation possible, d'autres avant nous l'avaient fait et à plusieurs niveaux. Notre **étude** s'est donc **limitée** à un **modèle d'organisation technique** de **l'intégration** de cette clientèle dans les **écoles régulières.**

Le présent document se veut une continuité des efforts entrepris depuis plusieurs années pour intégrer les personnes handicapées dans un milieu le plus normalisant possible. Il a de plus la hardiesse de se vouloir un pas en avant dans cette démarche afin d'offrir à ces élèves une part ... égale.

Les membres du Comité,

Madame Lucie Blench, La Ressourse
Madame Odette Frigon, C.S.R.O.
Monsieur Michel Hogan, Grande-Rivière
Monsieur Guy Maugeais, Pavillon du Parc
Monsieur Robert Morin, Nicolas-Gatineau
Madame Marie-Marthe Pilon, C.S.S.S.O.

CLIENTÈLES CONCERNÉES
PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

CLIENTÈLES CONCERNÉES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Les chiffres proviennent des données au 30 septembre 1984 des élèves scolarisés à l'école **Laurence**, au **Centre d'entraînement à la vie** du **Pavillon du Parc** et à l'école **Joie-de-Vivre**.

Nous avons divisé cette clientèle par secteur de provenance et par niveau d'âge (primaire et secondaire). Le plus grand nombre d'élèves à Aylmer résulte de la résidence de ces élèves au Pavillon du Parc.

Ce qui nous donne le tableau suivant:

TABLEAU I

Élèves scolarisés au 30 septembre 1984 dans les écoles spécialisées

	GATINEAU *		HULL *		AYLMER *	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Laurence	7	6	2	3	6	16
C.E.V.	--	--	--	--	9	29
Joie-de-Vivre	10	5	2	5	4	--
Total	**17**	**11**	**4**	**8**	**19**	**45**
GRAND TOTAL	**28**		**12**		**64**	

* Lieu de résidence.

Pour avoir une idée plus complète du bassin de population que cela représente à moyen terme pour les écoles primaires et secondaires, nous avons ajouté la clientèle de 0-5 ans en septembre 1984. Cet inventaire a été fourni par le Centre d'adaptation et réadaptation **La Ressourse**. Voir l'Annexe I. Une fois la répartition d'âge connue les élèves de 4 et 5 ans pourraient être intégrés dans les écoles régulières en septembre 1985. Ce qui nous donne le tableau suivant:

TABLEAU II

Clientèle 0-5 ans par territoire géographique

Gatineau	Hull	Aylmer
0-5 ans: 52	0-5 ans: 22	0-5 ans: 7

Quelques élèves sont déjà intégrés dans les écoles régulières de chaque secteur géographique, ce qui donne le tableau suivant:

TABLEAU III

Élèves déjà intégrés

GATINEAU	HULL	AYLMER
Déjà intégrés: 17	Déjà intégrés: 9	Déjà intégrés: 4

TABLEAU IV

Synthèse des tableaux I, II et III

	GATINEAU	HULL	AYLMER
0-5 ans	52	22	7
Primaire	17	4	19
Secondaire	11	8	45
Déjà intégrés	17	9	4
TOTAL	97	43	75

ENCADREMENT ET SERVICES SPÉCIALISÉS AUX ÉLÈVES

ENCADREMENT ET SERVICES SPÉCIALISÉS AUX ÉLÈVES

Tous ces élèves ont besoin, sauf quelques exceptions, de services spécialisés de réadaptation physique: physiothérapie, ergothérapie, orthophonie. À ces trois spécialités, viennent se greffer les services de support suivants: infirmière ou infirmière-auxiliaire pour les soins, préposé aux soins et à l'alimentation, psychologue, psycho-éducateur, éducateurs, surveillant, etc.

Afin de donner un encadrement de qualité à cette clientèle, les ratios suivants sont proposés:

physiothérapie: au **primaire**: moyenne
deux (2) visites/semaine/enfant

au **secondaire**: moyenne
une (1) visite/semaine/enfant

ergothérapie: au **primaire**: moyenne
deux (2) visites/semaine/enfant

au **secondaire**: moyenne
une (1) visite/semaine/enfant

orthophonie:	au **primaire**: moyenne deux (2) visites/semaine/enfant au **secondaire**: moyenne une (1) visite/semaine/enfant
infirmière ou infirmière-auxiliaire:	une (1) par école en sus de l'infirmière scolaire déjà en place dans certaines écoles
préposé aux soins et à l'alimentation:	1 - 7
psychologue:	1 par secteur géographique
psycho-éducateur:	1 - 30
éducateurs:	1 - 7
surveillant:	1 - 14

Afin de compléter l'ensemble des personnels nécessaires à l'encadrement des élèves, nous ajoutons le personnel scolaire

qui se compose de la façon suivante: enseignant(e)s, direction, secrétaire ou agent de bureau.

enseignant:	1 - 5
direction:	1 par école (déjà en place)
secrétaire:	1 par école en sus du personnel régulier déjà sur place

TABLEAU DES RATIOS ÉLÈVE/PERSONNEL/SECTEUR *

Personnel	GATINEAU Primaire	GATINEAU secondaire	HULL Primaire	HULL secondaire	AYLMER Primaire	AYLMER secondaire	Total Primaire	Total secondaire
Physiothérapeute	2	.35	.75	.25	1.25	1.40	4	2
Ergothérapeute	2	.35	.75	.25	1.25	1.40	4	2
Orthophoniste	2	.35	.75	.25	1.25	1.40	4	2
Infirmière ou Infirmière-auxiliaire	1	1	1	1	1	1	3	3
Préposé aux soins et à l'alimentation	5	1.5	2	1	3	6.5	10	9
Psychologue	1		1		1		3	
Psycho-éducateur	1	.5	.5	.25	.75	1.5	2.25	2.25
Éducateur	5	1.5	2	1	3	6.5	10	9
Surveillant	2.5	1	1	1	2	3	5.5	5
Enseignant	7	2	3	2	5	9	15	13
Direction	1	1	1	1	1	1	3	3
Secrétaire	1	1	1	1	1	1	3	3
Total	30.5	10,55	14,75	9	21,5	33,7	66,75	53,25

* Les 0-5 ans ne sont pas inclus dans les ratios

COÛTS DES AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES PAR ÉCOLE D'ACCUEIL

COÛTS DES AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES PAR ÉCOLE D'ACCUEIL (*)

1. ESPACES POUR LES SALLES DE THÉRAPIE

1 salle de physiothérapie	20 X 35 (minimum)	8 000 $
1 salle d'ergothérapie	20 X 20 (minimum)	7 000 $
1 salle d'orthophonie	10 X 15	4 000 $
1 bureau commun	10 X 15	2 000 $
		21 000 $

2. ÉQUIPEMENTS

Équipement de bureau	3 200 $
Équipement thérapeutique	6 800 $
Divers: tests, matériel spécial	15 000 $
	25 000 $

3. AMÉNAGEMENT PHYSIQUE

Rampes d'accès à au moins deux (2) sorties et entrées de l'école (au pied linéaire) et mains courantes	100 $/pied
Salle de bains adaptée	6 000 $
[Ascenceur si classe n'est pas au rez-de-chaussée (intérieur)	100 000 $
(extérieur)	130 000 $]
Table de cafétéria accessible aux fauteuils roulants	?
Amphitéâtre accessible aux fauteuils roulants	15 000 $
Accessibilité au gymnase et à la piscine de l'école au besoin	12 000 $
	42 000 $

4. TOTAL

Coût moyen projeté: environ 88 000 $ par école sans calculer les ascenseurs.

(*) Ces coûts sont basés sur des moyennes et pourraient varier selon la spécificité de chaque milieu.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

M.E.Q.-M.A.S.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS M.E.Q.-M.A.S.

Tous les intervenants concernés par la clientèle déficiente physique et/ou intellectuelle déplorent grandement **le manque de précision des responsabilités** entre les deux ministères: Affaires sociales et Éducation. Plusieurs projets intéressants ne se sont jamais réalisés à cause de cette imprécision chronique; les expériences vécues à la base, le sont à travers des tiraillements quotidiens.

Il nous apparait donc **primordial** de définir, dans le présent projet, le partage des responsabilités de chaque intervenant. La réalisation et la réussite de l'intégration scolaire de cette clientèle seront possibles aux conditions suivantes:

1- Engagement définitif, de la part du **M.A.S.**, de fournir le personnel spécialisé nécessaire à long terme et ce au tout début des projets.

2- Engagement définitif de la part du **M.E.Q.**, d'intégrer dans les subventions de base des C.S. les montants nécessaires afin que celles-ci puissent fournir le personnel spécialisé nécessaire à long terme et ce au tout début des projets.

3- Création d'une équipe/école (C.S.R.O.-Affaires sociales) pour monter complètement le projet/école avant l'arrivée de ces élèves à l'école régulière.

4- Disponibilité des budgets nécessaires à la rénovation des locaux des écoles d'accueil et rénovation terminée avant l'arrivée des élèves C.S.R.O. (avec subvention spéciale du M.E.Q.).

5- Budget disponible (celui-ci devra être intégré dans les subventions de base des C.S.) pour le matériel didactique nécessaire à cette clientèle (M.E.Q.).

6- Signature d'un protocole d'entente entre le M.E.Q. et le M.A.S. relativement aux ressources mises à la disposition de cette clientèle. Ce protocole devra clarifier les rôles et les engagements des deux ministères concernés.

Si les conditions préalables sont respectées nous recommandons unanimement pour septembre 1985:

1- Intégrer les 4 et 5 ans et des élèves du primaire dans les écoles régulières par territoire géographique.

2- Intégrer sur une base expérimentale des élèves dans au moins une école secondaire régulière.

3- Continuer à préparer le milieu pour une intégration complète dans les années à venir.

ANNEXE I

RÉPARTITION DES ENFANTS PAR ÂGE

ENTRE 0 - 5 ANS

L'augmentation du nombre d'enfants de 0-5 ans provient du dépistage continu de cette clientèle. Les chiffres du tableau II sont datés de septembre 1984 tandis que ceux qui apparaissent ci-dessous sont de la fin novembre 1984.

ÂGE	GATINEAU	HULL	AYLMER
1 an	11	2	1
2 ans	8	4	1
3 ans	13	8	7
4 ans	20	13	5
5 ans	18	5	5
TOTAL	70	32	19

ANNEXE II

RÉPARTITION DES ÉLÈVES DÉJÀ INTÉGRES

Le changement du nombre des élèves déjà intégrés par rapport au tableau III provient du mouvement normal de cette clientèle.

	Gatineau	Hull	Aylmer
C.S. Champlain	5		
C.S. de Gatineau	6		
C.S.R.O.	4		
C.S. Outaouais-Hull		5	
C.S.R.O.		1	
C.S. d'Aylmer			4

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

ANNEXE AU DOCUMENT

Proposition de scolarisation des élèves déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés dans les écoles régulières du territoire de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais

Mars 1985

Type: Développement de la gage que No:

Auteur: C.S.R.Outaouais / Blench, Lucie et. al.

Titre: Proposition de scolarisation des élèves déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés dans les écoles régulières du territoire de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais: Annexe au document.

Monographie: X Recueil: Périodiques:

Date de publication: 1985 Volume: No. de pages: 83

Organisme: C.S.R.O.

Programme:

Analyse: Départ: 85-06-02 Retour: Priorité: A

Microfiche disponible : Oui [ ] Non [XX] Autorisé: Oui [XX] Non [ ]

Double: oui

Notes: Document d'accompagnement sous le même titre.

EDUQ 8570592 B

ANNEXE AU DOCUMENT

Proposition de **scolarisation** des élèves **déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés** dans les **écoles régulières** du territoire de la **Commission scolaire régionale de l'Outaouais**

Mars 1985

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
PRÉSENTATION	1
DESCRIPTION DES POSTES NÉCESSAIRES À L'ENCADREMENT DE LA CLIENTÈLE CONCERNÉE	5
DESCRIPTION D'EMPLOI DE CES POSTES	9
Physiothérapeute	11
Ergothérapeute	15
Orthophoniste	19
Infirmière ou infirmière-auxiliaire	23
Préposé aux bénéficiaires	29
Psychologue	33
Psycho-éducateur	35
Éducateur	37
Surveillant	41
Enseignant	43
Direction (adjoint)	45
Secrétaire	47
SALAIRES MOYENS DE CES POSTES	49
TABLEAU DES COÛTS RATTACHÉS PAR NIVEAU/PAR SECTEUR	53
DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE CONCERNÉE PAR L'INTÉGRATION (C.E.V., LAURENCE, JOIE-DE-VIVRE) PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE: AYLMER, HULL, GATINEAU	57
Secteur Aylmer	59
Secteur Hull	65
Secteur Gatineau	69

PAGES

TABLEAU GLOBAL DE LA CLIENTÈLE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE 73

ANNEXE 1 77

ANNEXE 2 81

PRÉSENTATION

Suite au dépôt du rapport Proposition de **scolarisation** des élèves **déficients intellectuels profonds et/ou multihandicapés** dans les **écoles régulières** du territoire de la **Commission scolaire régionale de l'Outaouais** aux directeurs généraux des organismes suivants: C.S.R.O., D.R.E.O., Pavillon du Parc, C.A. La Ressourse, C.R.S.S.S.O., le Comité sur l'Intégration des Elèves de Laurence (**C.I.E.L.**) a reçu un mandat complémentaire (voir annexe I) à savoir:

- Décrire les différents postes
- Identifier le personnel requis pour les écoles d'accueil et les coûts rattachés
- Différencier les clientèles par handicap comprenant les élèves de Joie-de-Vivre.

Les membres du comité C.I.E.L. sont heureux de déposer le rapport de ce deuxième mandat afin de finaliser la démarche entreprise à l'automne 1984. L'heure étant à l'intégration scolaire, nous constatons que la relève dans le dossier d'intégration de la clientèle déficiente intellectuelle est en place et, nous espérons, qu'elle saura continuer le travail amorcé dans ce domaine.

Les membres du comité:

Madame Lucie Blench, La Ressourse
Madame Odette Frigon, C.S.R.O.
Monsieur Michel Hogan, Grande-Rivière
Monsieur Guy Maugeais, Pavillon du Parc
Monsieur Robert Morin, Nicolas-Gatineau
Madame Marie-Marthe Pilon, C.S.S.S.O.

DESCRIPTION DES POSTES NÉCESSAIRES À L'ENCADREMENT DE LA CLIENTÈLE CONCERNÉE

DESCRIPTION DES POSTES

1. Physiothérapeute
2. Ergothérapeute
3. Orthophoniste
4. Infirmière ou infirmière-auxiliaire
5. Préposé aux bénéficiaires
6. Psychologue
7. Psycho-éducateur
8. Éducateur
9. Surveillant
10. Enseignant
11. Direction (adjoint)
12. Secrétaire

DESCRIPTION D'EMPLOI

DE CES POSTES

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: PHYSIOTHÉRAPEUTE (TITRE RÉSERVÉ) OU DIPLOMÉ UNIVERSITAIRE EN PHYSIOTHÉRAPIE (DUP)

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui évalue la condition neuro-musculo-squelettique des bénéficiaires, conçoit, réalise, révise et adapte des programmes de traitement visant leur réadaptation fonctionnelle, le tout en conformité avec la loi et les standards établis.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en physiothérapie.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui, suite à un diagnostic médical, évalue la condition neuro-musculo-squelettique des bénéficiaires, conçoit, réalise, révise et adapte des programmes de traitement visant leur réadaptation fonctionnelle.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Évalue le bénéficiaire, élabore la programmation de traitement en tenant compte de la pathologie, du comportement, du milieu de vie et du cadre clinique de l'établissement.
- Conseille le bénéficiaire sur les mesures de prévention pour une prise en charge personnelle de sa santé.
- Applique, s'il y a lieu, la programmation de traitement à l'aide de moyens thérapeutiques tels que la chaleur, le froid, l'eau, les exercices, les massages, le son, etc.

- Fournit au personnel l'information et la formation nécessaire à l'application du plan de programmation en physiothérapie.

- Réévalue, sur une base régulière, le bénéficiaire et modifie, s'il y a lieu, le plan de programmation.

- S'assure de la qualité du traitement de façon à permettre l'évolution normale du bénéficiaire.

- Participe, sur demande, comme consultant ou personne-ressource, à tous projets spéciaux concernant la physiothérapie, tel aménagement des locaux, dépistage, prévention (ex.: maux de dos), information, formation, sensibilisation, recherche clinique...

- Participe, sur demande, aux cliniques à l'intérieur ou à l'extérieur du centre telles que physiatrie, positionnement, orthopédie...

- Tient à jour les dossiers en physiothérapie, rédige tous les rapports nécessaires et demandés et complète les statistiques exigées par le centre.

- Maintient les communications avec les différents services de l'établissement et à l'extérieur selon les besoins en physiothérapie par exemple: discussion de cas, réunion d'équipe multidisciplinaire.

- Réfère, au besoin, le bénéficiaire à d'autres intervenants, compte tenu de ses limites (médecin, ergothérapeute, infirmière, etc.).

- Contribue, au besoin, à la formation clinique des stagiaires en physiothérapie.

- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: PHYSIOTHÉRAPEUTE (TITRE RÉSERVÉ) OU DIPLOMÉ UNIVERSITAIRE EN PHYSIOTHÉRAPIE (DUP)

FORMATION ACADÉMIQUE ET EXPÉRIENCE:

- Doit détenir un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) en physiothérapie ou une formation jugée équivalente par la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec (C.P.P.Q.).
- Doit être membre en règle de la C.P.P.Q.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Capacité de communiquer
- Habileté manuelle
- Capacité de travailler en équipe
- Sens de l'observation
- Empathie

*

* *

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: ERGOTHÉRAPEUTE (TITRE RÉSERVÉ) OU THÉRAPEUTE DE LA READAPTATION FONCTIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui conçoit, définit et met en application des programmes de réadaptation par l'activité thérapeutique; évalue l'évolution des bénéficiaires; rédige des rapports d'observation et enregistre au dossier du bénéficiaire les traitements donnés.

Doit détenir le premier diplôme universitaire terminal en ergothérapie.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui évalue les besoins du bénéficiaire aux plans physique, psychique et social; élabore et met en application des programmes de réadaptation en vue d'améliorer l'indépendance fonctionnelle.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Participe à l'établissement du diagnostic et évalue le niveau de fonctionnement du bénéficiaire pour connaître ses déficits et ses capacités résiduelles avant, pendant et après le traitement.
- Détermine les objectifs thérapeutiques et élabore un plan de traitement individualisé ou de groupe adapté aux besoins du bénéficiaire.
- Traite ou supervise le traitement des problèmes de fonctionnement physique, psychique et perceptivo-moteur dans le but de favoriser l'indépendance optimale du bénéficiaire par l'utilisation de modalités comprenant notamment les activités de travail, les activités de la vie quotidienne, les actvités socio-culturelles, le jeu et les techniques d'expression.

- Effectue les visites à domicile nécessaires à l'atteinte maximale de l'indépendance fonctionnelle.

- Conçoit, fabrique ou recommande les orthèses, aides techniques ou autre adaptation nécessaire et dirige l'apprentissage du bénéficiaire à son utilisation.

- Rédige des rapports d'évaluation et enregistre au dossier des bénéficiaires les rapports d'évolution des traitements donnés.

- Participe aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du traitement du bénéficiaire.

- Participe à l'encadrement, au support et à la formation clinique du personnel non-professionnel exécutant des activités à l'intérieur de programmes de réadaptation.

- Contribue au besoin à la formation clinique des stagiaires en ergothérapie.

- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: ERGOTHÉRAPEUTE (TITRE RÉSERVÉ) OU THÉRAPEUTE DE LA READAPTATION FONCTIONNELLE PAR L'ACTIVITE

FORMATION ACADÉMIQUE ET EXPÉRIENCE:

- Doit détenir un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) en ergothérapie ou une formation jugée équivalente par la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec (C.P.E.Q.).
- Doit être membre en règle de la C.P.E.Q.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Capacité de travailler en équipe
- Capacité de communiquer
- Empathie
- Sens de la créativité
- Sens de l'observation
- Dextérité manuelle

*

* *

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: AUDIOLOGISTE-ORTHOPHONISTE (TITRE RÉSERVÉ) OU THÉRAPEUTE DE LA PAROLE, DE L'OUIE ET DU LANGAGE

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui évalue et diagnostique les troubles de l'ouïe, de la voix, de la parole et du langage oral et écrit au moyen d'instruments et de techniques adaptés aux besoins du ou des bénéficiaire(s); administre une variété de tests; conçoit et exécute différents programmes de traitement; rédige des rapports-progrès; participe à l'enseignement.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en audiologie-orthophonie.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui évalue et diagnostique les troubles de l'ouïe, de la voix, de la parole et du langage oral et écrit au moyen d'instruments et de techniques adaptés aux besoins du ou des bénéficiaire(s); administre une variété de tests; conçoit, organise et exécute différents programmes de traitement; rédige des rapports-progrès; participe à l'enseignement.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Évalue et classifie les troubles de l'ouïe, de la parole, du langage et de la voix.
- Administre, au moyen d'instruments et de techniques appropriés, une variété de tests permettant d'analyser et de mesurer l'étendue, la nature, le degré et les causes des troubles de l'ouïe, de la parole et du langage.
- Conçoit, organise et exécute un programme de traitement (individuel et/ou en groupe) en utilisant des moyens de suppléance.

- Conçoit, organise et exécute un programme de prévention.
- Participe aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du traitement aux bénéficiaires.
- S'occupe d'impliquer et de sensibiliser les membres de la famille et de la communauté environnante dans le traitement prescrit et dans la prévention.
- Prépare le matériel thérapeutique nécessaire au déroulement des thérapies.
- Agit comme consultant auprès d'autres groupes de professionnels de la santé et de l'éducation.
- Contribue au besoin à la formation clinique des stagiaires en audiologie et/ou orthophonie.
- Participe à des comités, à des projets de recherche.
- Rédige des rapports d'évaluation, d'évolution et de congé.
- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: AUDIOLOGISTE-ORTHOPHONISTE (TITRE RÉSERVÉ) OU THÉRAPEUTE DE LA PAROLE, DE L'OUIE ET DU LANGAGE

FORMATION ACADÉMIQUE ET EXPÉRIENCE:

Doit détenir un diplôme universitaire terminal en audiologie-orthophonie ou une formation jugée équivalente par la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Capacité de communiquer
- Patience
- Ténacité
- Désir d'aider les autres
- Imagination
- Compréhension
- Capacité de travailler en équipe
- Empathie

*

* *

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: INFIRMIÈRE

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui, conformément à la loi, assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers et/ou collabore à l'administration de procédés thérapeutiques, préventifs et de recherches.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui pose tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer les soins selon une ordonnance médicale.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Participe à l'accueil des bénéficiaires et facilite leur intégration.
- Recueille les données pertinentes en regard des besoins physiologiques, psychologiques et sociaux.
- Veille à l'élaboration du plan de soins de chaque bénéficiaire.
- Observe et note les signes et les symptômes physiopathologiques au moyen de l'observation, l'auscultation, la palpation, le dialogue et l'utilisation d'instruments.
- Tient à jour, pour chaque bénéficiaire, un dossier dans lequel sont portés tous les renseignements relatifs à sa santé physique et mentale.

- Transmet au médecin les signes et les symptômes observés.
- Enseigne les programmes de prévention, l'hygiène corporelle et en supervise l'application pratique dans la vie quotidienne en collaboration avec les autres intervenants.
- Procède à des tests de diagnostic et à des analyses de laboratoire.
- Procède à la planification des soins en fonction des objectifs à court et long terme déterminés selon les besoins prioritaires identifiés.
- Organise les bains à la baignoire et les soins d'hygiène.
- Aide le bénéficiaire à verbaliser ses appréhensions.
- Prépare et donne les médicaments.
- Voit à l'approvisionnement et au contrôle des médicaments et fournitures médicales.
- Dirige et oriente les bénéficiaires aux ressources communautaires appropriées.
- Prodigue les soins infirmiers selon les objectifs spécifiés et les interventions nursing choisies.
- Collabore avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration de programmes thérapeutiques pour les bénéficiaires.
- Stimule le bénéficiaire à participer aux activités collectives et culturelles.
- Analyse les effets des interventions nursing afin de vérifier l'atteinte des objectifs.
- Note les réactions aux tests de diagnostic, aux traitements et aux médicaments.
- Élabore des rapports statistiques des besoins des soins infirmiers et des interventions nursing.
- Participe aux rencontres multidisciplinaires.
- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: INFIRMIÈRE

FORMATION ACADÉMIQUE:

- Doit posséder un diplôme d'études collégiales en techniques infirmières ou un diplôme d'école infirmière reconnue par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (O.I.I.Q.).
- Être membre en règle de l'O.I.I.Q.

EXPÉRIENCE:

Doit posséder un (1) an d'expérience pertinente.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Sens de l'observation
- Sens de l'organisation
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité d'établir des relations interpersonnelles
- Patience
- Méthode
- Courtoisie
- Empathie
- Maîtrise de soi

*

* *

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (TITRE RÉSERVÉ) AUXILIAIRE DIPLOMÉE

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui participe à l'administration d'un ensemble de procédés diagnostiques, thérapeutiques et préventifs. Elle donne des soins infirmiers et de bien-être requis par le bénéficiaire. Elle exécute certains examens et prescriptions. Elle collabore avec les autres professionnels lors d'examens et de traitements.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "service de la santé (infirmière/infirmier auxiliaire)" d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation ou détenir un diplôme d'une école alors reconnue par la commission des garde-malades auxiliaires de la province de Québec ou par l'A.I.I.P.Q. ou, le cas échéant, par le Ministère de l'Éducation ou dont l'équivalence en compétence était reconnue par l'A.I.I.P.Q.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui participe à l'administration d'un ensemble de procédés diagnostiques, thérapeutiques et préventifs. Elle donne des soins infirmiers et de bien-être requis par le bénéficiaire. Elle exécute certains examens et prescriptions.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Participe à l'accueil des bénéficiaires et facilite leur intégration.
- Facilite l'adaptation physique et psychologique des bénéficiaires au milieu ambiant.
- Assure et surveille la propreté corporelle et vestimentaire des bénéficiaires.

- Participe à l'alimentation et l'hydratation des bénéficiaires, la préparation et la distribution des collations, la surveillance des diètes et l'assistance aux bénéficiaires incapables de s'alimenter seuls.

- Participe à la préparation des bénéficiaires aux examens de laboratoire, de radiologie et de consultation et les accompagne au besoin.

- Exécute certaines techniques de diagnostic: signes vitaux, poids, dosage des ingesta et excreta, acetest, clinitest, etc.

- Participe aux différentes activités en vue de rédiger et de mettre à jour le plan de soins de chaque bénéficiaire.

- Applique les mesures thérapeutiques selon son champ de compétence.

- Participe aux mobilisations passives et actives des bénéficiaires.

- Note aux dossiers les médicaments et traitements donnés, les techniques de diagnostic utilisées et toutes observations pertinentes.

- Concourt à la prévention, à la sécurité et au mieux-être des bénéficiaires.

- Participe à l'exécution du programme d'activités occupationnelles, récréatives et sociales visant la réadaptation des bénéficiaires.

- Recueille et communique à l'infirmière les données colligées auprès des bénéficiaires, les incidents et les erreurs survenant dans son champ d'activités.

- Participe aux différentes réunions de l'équipe soignante.

- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (TITRE RÉSERVÉ) AUXILIAIRE DIPLOMÉE

FORMATION ACADÉMIQUE:

- Doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Services de la santé (infirmière auxiliaire)" d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation ou un diplôme d'une école alors reconnue par la Commission des gardes-malades auxiliaires de la province de Québec.

- Doit être membre en règle de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (C.P.I.I.A.Q.).

EXPÉRIENCE:

Doit posséder une (1) année d'expérience reliée au domaine d'intervention.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Sens de l'observation
- Minutie
- Patience
- Méthode
- Dextérité manuelle
- Sens de l'organisation
- Capacité d'établir des relations interpersonnelles
- Empathie

*

* *

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui a pour fonction la surveillance, l'occupation, l'hygiène et le bien-être des bénéficiaires.

Elle voit au confort et aux besoins généraux des bénéficiaires et les aide dans leurs déplacements.

S'il y a lieu, elle donne aux bénéficiaires des soins de base et peut être appelée à faire l'installation de certains appareils.

Sur demande, elle renseigne les responsables sur le comportement et les changements de comportement des bénéficiaires.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui a pour fonction la surveillance, l'occupation, l'hygiène et le bien-être des bénéficiaires.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Participe à l'accueil des bénéficiaires et facilite leur intégration en leur expliquant le fonctionnement de l'unité.
- Assure une présence humaine auprès des bénéficiaires.
- Donne aux bénéficiaires les soins d'hygiène, d'assistance et de confort que requiert leur état (donne des bains, change et habille les bénéficiaires, etc.).
- Participe à l'entretien des biens personnels (vêtements et ameublements) des bénéficiaires.

- Dispose adéquatement du linge propre et du linge sale des bénéficiaires.
- Fait les lits, les change au besoin ou distribue la literie et la lingerie nécessaires.
- Distribue les repas et les collations.
- Fait manger ceux qui sont incapables de pourvoir eux-mêmes à ce besoin, facilite chez les autres souffrant d'handicap la préparation des aliments.
- Fait les installations nécessaires afin que les bénéficiaires soient préparés pour les repas ou les activités.
- Participe avec l'équipe d'intervenants à la réalisation d'activités récréatives ainsi qu'à l'occupation des bénéficiaires.
- Assure une surveillance constante des allées et venues des bénéficiaires.
- Aide les bénéficiaires lors de leurs déplacements dans l'unité et l'établissement.
- Accompagne le bénéficiaire dans ses sorties à l'extérieur de l'unité.
- Participe aux immobilisations passives et actives des bénéficiaires.
- Met en place des moyens de contraintes prescrits.
- Assure le maintien de l'ordre et de la propreté dans l'unité et/ou le service.
- Communique au responsable immédiat, toute information relative à la santé et au comportement du bénéficiaire.
- Participe aux réunions d'équipe de son unité ou de son service.
- Rédige les rapports quotidiens nécessaires au suivi des dossiers des bénéficiaires dont il a la responsabilité.
- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES

FORMATION ACADÉMIQUE ET EXPÉRIENCE:

Doit posséder des connaissances équivalentes à celles normalement acquises par un diplôme de fin d'études secondaires.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Maturité
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité d'établir des relations interpersonnelles
- Patience
- Discrétion
- Empathie

*

* *

PSYCHOLOGUE OU CONSEILLER EN RÉÉDUCATION

Nature du travail

Les emplois de psychologue ou de conseiller en rééducation sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement l'analyse des aptitudes et des comportements des élèves ou des étudiants en vue de les assister dans l'orientation de leur formation et aussi, selon les cas, en vue de recommander des programmes appropriés de rééducation ou de réadaptation et de collaborer à leur réalisation.

Qualifications requises

Être membre de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec

ou

posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en psychologie.

Quelques attributions caractéristiques

Le psychologue ou le conseiller en rééducation effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques générales de travail du service de psychologie en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la commission. Il est chargé de l'application de ces politiques.

Il rencontre les élèves, individuellement ou en groupe; il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de per-

sonnalité ou certains tests spécifiques. Il est chargé de leur rééducation et de leur réadaptation. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.

Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

RÔLE DU PSYCHO-ÉDUCATEUR

Supérieur immédiat:

Directrice des services de réadaptation

Description des tâches:

(1) Contrôle les demandes de services pour la clientèle multihandicapée;

(2) Planifie les horaires et activités des enfants fréquentant le Centre de stimulation;

(3) Révise les dossiers;

(4) Coordonne les interventions auprès des bénéficiaires;

(5) Participe aux discussions de cas, aux réunions du Centre et aux sessions interprétatives;

(6) Collabore à l'élaboration des programmes offerts au Centre de stimulation et aux projets d'intégration en garderie;

(7) Participe aux sessions de formation à l'interne;

(8) Agit en tant que consultant et/ou superviseur de stage, au besoin;

(9) Autres demandes relatives à son champ d'action.

Septembre 1984

TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de l'employé de ce corps d'emplois consiste, en collaboration avec les psycho-éducateurs, les enseignants et les autres professionnels, à appliquer des techniques et méthodes d'éducation spécialisée dans le cadre de programmes thérapeutiques destinés aux élèves présentant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage et requérant une assistance spéciale.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Détenir un diplôme d'études collégiales, avec champ de spécialisation approprié ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le technicien en éducation spécialisée participe à l'élaboration de programmes et d'activités étudiantes telles que les activités sportives, ludiques et culturelles ainsi que les activités d'expression corporelle ou créatrice, à l'intention des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

Il applique et adapte, au besoin, des techniques et des méthodes rééducatives au soin, à la garde, à l'entraînement, à la vie de groupe, aux loisirs et aux autres aspects de l'éducation des jeunes qui lui sont confiés. Il organise et anime les activités, assiste et conseille les élèves, étudie leur comportement et rédige des rapports-progrès. Il participe aux discussions de cas, à la tenue des dossiers et collabore à l'évaluation des résultats obtenus ainsi qu'à la détermination des correctifs à apporter.

Il peut collaborer à la détermination et à la réalisation des autres activités éducatives de la commission.

Il peut être appelé à initier des techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail de personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel, relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont il est responsable.

Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

DESCRIPTION D'EMPLOI

TITRE D'EMPLOI: ÉDUCATEUR

SERVICE:

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

LIBELLÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE:

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des bénéficiaires selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme de l'unité de vie, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.

Elle observe et analyse le comportement du bénéficiaire, participe à l'évaluation de ses besoins et de ses capacités et note son évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Personne qui, de façon immédiate, en collaboration avec l'équipe de professionnels en place et selon les programmes d'activités établis, assure les interventions d'adaptation et de réadaptation requises pour les bénéficiaires en vue du maintien de leur intégration sociale et professionnelle et du développement de leur autonomie.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:

- Assure l'accueil du bénéficiaire et son intégration dans l'unité de vie selon la procédure établie.
- Collabore à l'évaluation de l'ensemble des besoins des bénéficiaires.

- S'assure que l'environnement correspond aux besoins des bénéficiaires et qu'il favorise sa réadaptation et son bien-être.
- Participe à l'élaboration des plans d'intervention.
- Voit à la poursuite des objectifs thérapeutiques individuels tels que déterminés dans le plan d'intervention.
- Organise et anime des activités de réadaptation en fonction des besoins des bénéficiaires et selon les normes et procédures établies.
- Participe à la réadaptation des bénéficiaires à travers les moments de la vie quotidienne tels les repas, l'hygiène, le coucher, etc.
- Accompagne le bénéficiaire à l'extérieur de l'établissement s'il y a lieu.
- Assure avec les autres membres de l'équipe le bon fonctionnement de l'unité.
- Participe à la révision des programmes, en collaboration avec les intervenants.
- Rédige et transmet à qui de droit les rapports d'observation, les rapports d'évaluation et les synthèses de comportement et toute autre documentation exigée.
- Participe à la cueillette des données nécessaires à l'évaluation des programmes et fait les recommandations nécessaires.
- Participe aux divers comités inscrits à l'horaire.
- Participe aux discussions de cas cliniques au niveau de l'établissement et à l'extérieur, au besoin (atelier, école).
- Assure le lien avec la famille.
- Communique toute information jugée pertinente à son supérieur immédiat, à ses confrères de travail et aux bénéficiaires.
- Collabore avec différents services de l'établissement et certains organismes extérieurs à l'amélioration de la qualité des services offerts aux bénéficiaires.
- Effectue toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat.

*

* *

EXIGENCES NORMALES

TITRE D'EMPLOI: ÉDUCATEUR

FORMATION ACADÉMIQUE:

- CLASSE 03

  Doit détenir un diplôme de onzième (11e) année reconnu par le Ministère de l'Éducation.

- CLASSE 02

  Doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le Ministère de l'Éducation et/ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le Ministère des Affaires sociales et le Ministère de l'Éducation, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant au diplôme officiel en rééducation institutionnelle ou en éducation spécialisée (cours du CEGEP).

- CLASSE 01

  Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation.

  Cette classe comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.

EXPÉRIENCE:

À déterminer selon les caractéristiques propres à la situation de chaque établissement.

APTITUDES ET ATTITUDES:

- Capacité d'animation
- Dynamisme
- Maturité
- Capacité d'autonomie et d'initiative
- Capacité de travailler en équipe
- Sens de l'organisation
- Capacité d'établir des relations interpersonnelles
- Empathie

*

* *

SURVEILLANT D'ÉLÈVES

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de l'employé de ce corps d'emplois consiste, conformément à la politique de la commission, à maintenir l'ordre, la discipline et le respect des règlements chez les élèves, dans les bâtisses telles qu'écoles, résidences d'élèves, etc, et sur les terrains adjacents administrés par la commission. Il collabore au déroulement d'activités étudiantes en plus de voir à la sécurité et au bien-être des élèves.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Avoir complété un cours secondaire IV, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et avoir quelques années d'expérience pertinente dans des domaines qui exigent une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le surveillant d'élèves exerce une surveillance préventive en renseignant les élèves sur les règlements en vigueur et également une surveillance corrective en notant les comportements irréguliers et en faisant rapport à l'autorité compétente.

Aux heures de pointe en particulier, il exerce une surveillance aux principaux carrefours de l'institution ainsi que sur les terrains adjacents à la bâtisse; il fournit aux élèves les renseignements leur permettant de se diriger vers les divers locaux.

En cas d'absence d'un professeur, il avertit la personne autorisée et, si requis, il exerce la surveillance des élèves; de même il participe au contrôle des absences chez les élèves soit en notant de telles absences, soit en recueillant les listes ou fiches d'élèves absents et en effectuant les compilations demandées le cas échéant.

Il exerce une surveillance spéciale pour repérer les situations anormales et les causes d'accidents et il doit en faire rapport à la personne autorisée.

Dans une école où il y a des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, en plus d'accomplir l'ensemble ou une partie des attributions ci-haut décrites, le surveillant d'élèves aide le professeur à communiquer des notions de base concernant la propreté et la façon de s'habiller et de manger; au besoin, il aide l'élève dans l'application de ces notions et peut l'assister dans ses déplacements.

En collaboration avec le personnel enseignant et les membres des services aux étudiants, le surveillant d'élèves participe au déroulement et à la surveillance d'activités étudiantes.

Il peut se voir confier la transmission de messages internes et externes.

Dans les classes d'accueil, outre les tâches généralement exercées par le surveillant, celui-ci prépare le matériel et les accessoires nécessaires aux activités et aide la jardinière dans l'application de son programme. Il aide les enfants au moment de la collation, de l'habillage et du déshabillage. Il établit les liens nécessaires entre l'école et les familles afin d'encourager l'assiduité des enfants et d'aider ceux qui présentent des difficultés.

Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

CHAPITRE 8-0.00 LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT

8-1.00 PRINCIPES GÉNÉRAUX

8-1.01 Les conditions de l'exercice de la profession d'enseignant doivent être telles que l'élève puisse bénéficier de la qualité d'éducation à laquelle il est en droit de s'attendre et que la commission et les enseignants ont l'obligation de lui donner.

• 8-1.02 L'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques fait l'objet de consultation auprès de l'organisme de participation des enseignants au niveau de la commission.

• 8-1.03 Le changement de bulletins utilisés par la commission fait l'objet de consultation auprès de l'organisme de participation des enseignants au niveau de la commission.

8-2.00 FONCTION GÉNÉRALE

8-2.01 Il est du devoir de l'enseignant de dispenser des activités d'apprentissage et de formation aux élèves ainsi que de participer au développement de la vie étudiante.

Dans le cadre de ces devoirs, les attributions caractéristiques de l'enseignant sont de:

1.- préparer et présenter des cours et des leçons dans les limites des programmes autorisés;

2.- collaborer avec les autres professionnels enseignants et non enseignants de l'école en vue de prendre les mesures appropriées pour servir les besoins individuels de l'élève;

3.- organiser et superviser des activités socio-culturelles, sportives et récréatives;

4.- organiser et superviser des stages industriels en collaboration avec les entreprises du milieu;

5.- assumer les responsabilités d'encadrement auprès d'un groupe d'élèves;

6.- évaluer le rendement et le progrès des élèves qui lui sont confiés et en faire rapport à la direction de l'école et aux parents selon le système en vigueur établi après consultation de l'organisme déterminé dans le cadre du chapitre 4-0.00;

7.- surveiller la conduite des élèves qui lui sont confiés ainsi que celle des autres élèves lorsqu'ils sont en sa présence;

8.- contrôler les retards et les absences de ses élèves et en faire rapport à la direction de l'école selon le système en vigueur établi après consultation de l'organisme déterminé dans le cadre du chapitre 4-0.00;

9.- participer aux réunions en relation avec son travail;

10.- s'acquitter d'autres fonctions qui peuvent normalement être attribuées à du personnel enseignant.

emploi comporte en outre la responsabilité de s'assurer que l'école se donne une orientation propre ou un projet éducatif et d'établir les relations avec la communauté desservie par l'école et plus particulièrement la participation avec les parents au Comité d'école et avec les membres du Conseil d'orientation, s'il y a lieu, conformément à la Loi sur l'instruction publique.

Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes:

— évaluer les besoins de l'école et définir les objectifs particuliers de l'école compte tenu des dispositions légales ainsi que des objectifs, des politiques et des règlements de la commission;

— faire les recommandations appropriées à la commission concernant la gestion des programmes et des ressources humaines, matérielles et financières de l'école;

— participer à l'élaboration des objectifs et des politiques de la commission, de même qu'à la programmation et à la réglementation visant leur mise en application dans les écoles;

— diriger et animer le personnel de l'école, fixer les standards de réalisations et évaluer le rendement de ce personnel.

Qualifications minimales requises

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.

— 8 années d'expérience pertinente ou 5 années d'expérience pertinente lorsque l'école à diriger ne comporte pas la présence d'un directeur adjoint;

— autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation.

OU

— occuper un emploi de directeur adjoint d'école.

Niveau 2: Directeur adjoint d'école

L'emploi de directeur adjoint d'école d'enseignement primaire ou d'école d'enseignement secondaire comporte la responsabilité d'assister le directeur d'école, selon le mandat défini par ce dernier, dans la gestion d'un ou des programmes et des ressources de l'école.

Cet emploi peut comporter notamment les responsabilités suivantes:

— assister le directeur d'école dans la gestion des programmes et des ressources d'une unité d'encadrement;

— remplacer le directeur d'école en cas d'absence brève de celui-ci.

Qualifications minimales requises

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.

Dans le cas du directeur adjoint affecté à l'enseignement professionnel, une formation exigeant 14 années de scolarité dans un champ de spécialisation technique;

— 5 années d'expérience dans un emploi d'enseignement ou de professionnel non enseignant;

— autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation pour l'emploi de directeur adjoint d'école relié à l'enseignement.

SECRÉTAIRE

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à remplir les fonctions de secrétaire auprès du personnel professionnel, du personnel de gérance ou du personnel de cadre des services et des écoles, autre que celui identifié dans la classe de secrétaire d'école senior et secrétaire de direction, ou des fonctions de sténo-secrétaire à l'intérieur d'un centre de sténographie et de dactylographie.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

- Avoir complété un cours secondaire V, avec option appropriée, ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Connaissances pratiques

Connaître la sténographie, la dactylographie et la disposition des textes.

Connaître suffisamment les méthodes et les usages propres à la tenue d'un secrétariat.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le secrétaire, de façon générale, effectue des travaux tels que:

- transcription avec exactitude (à la machine à écrire) de textes et de lettres à partir de notes sténographiées, d'enregistrements sur rubans ou de manuscrits;
- tenue à jour de dossiers et de registres;
- communications téléphoniques de renseignements d'ordre général;
- rédaction de lettres-réponses de type simple;
- recherche et cueillette de renseignements à inclure dans des rapports et dans la correspondance;
- polycopie et photocopie.

Dans une école, cet emploi peut aussi comporter des travaux d'inscription, de compilation, de vérification et de classification, ainsi que des travaux relatifs à l'apprêt, à la circulation et au rangement des volumes de même que les opérations pertinentes à la vente d'articles scolaires.

Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

SALAIRES MOYENS DE CES POSTES

(INCLUANT LES BÉNÉFICES MARGINAUX)

Salaires moyens (incluant les bénéfices marginaux)

Physiothérapeute	33 542,00 $
Ergothérapeute	33 542,00 $
Orthophoniste	33 542,00 $
Infirmière ou auxiliaire	28 793,00 $ ou 22 976,00 $
Préposé aux bénéficiaires	22 976,00 $
Psychologue	38 643,00 $
Psycho-éducateur	35 598,00 $
Éducateur	27 093,00 $
Surveillant	18 083,00 $
Enseignant	35 000,00 $
Direction (adjoint)	45 000,00 $
Secrétaire	20 000,00 $

TABLEAU DES COÛTS RATTACHÉS

PAR NIVEAU/PAR SECTEUR

TABLEAU DES COÛTS RATTACHÉS PAR NIVEAU/PAR SECTEUR[1]

PERSONNEL	GATINEAU	HULL	AYLMER	TOTAL
	Primaire / Secondaire	Primaire / Secondaire	Primaire / Secondaire	
Physiothérapeute	67 084,00 $ / 11 740,00 $	25 156,00 $ / 8 385,00 $	41 927,00 $ / 46 959,00 $	134 167,00 $ / 67 084,00 $
Ergothérapeute	67 084,00 $ / 11 740,00 $	25 156,00 $ / 8 385,00 $	41 927,00 $ / 46 959,00 $	134 167,00 $ / 67 084,00 $
Orthophoniste	67 084,00 $ / 11 740,00 $	25 156,00 $ / 8 385,00 $	41 927,00 $ / 46 959,00 $	134 167,00 $ / 67 084,00 $
Infirmière ou infirmière-auxiliaire	28 793,00 $ (22 976,00 $)* / 28 793,00 $ (22 976,00 $)*	28 793,00 $ (22 976,00 $)* / 28 793,00 $ (22 976,00 $)*	28 793,00 $ (22 976,00 $)* / 28 793,00 $ (22 976,00 $)*	86 379,00 $ (68 928,00 $)* / 86 379,00 $ (68 928,00 $)*
Préposé aux soins et à l'alimentation	114 880,00 $ / 34 464,00 $	45 952,00 $ / 22 976,00 $	68 928,00 $ / 149 344,00 $	229 760,00 $ / 206 784,00 $
Psychologue	32 643,00 $**	32 643,00 $**	32 643,00 $**	115 929,00 $**
Psycho-éducateur	35 598,00 $ / 17 799,00 $	17 799,00 $ / 8 899,00 $	26 698,00 $ / 53 397,00 $	80 095,00 $ / 80 095,00 $
Éducateur	135 465,00 $ / 40 639,00 $	54 186,00 $ / 27 093,00 $	81 279,00 $ / 176 104,00 $	270 930,00 $ / 243 836,00 $
Surveillant	45 207,00 $ / 18 083,00 $	18 083,00 $ / 18 083,00 $	36 166,00 $ / 54 249,00 $	99 456,00 $ / 90 415,00 $
Enseignant	245 000,00 $ / 70 000,00 $	105 000,00 $ / 70 000,00 $	175 000,00 $ / 315 000,00 $	525 000,00 $ / 455 000,00 $
Direction	45 000,00 $ / 45 000,00 $	45 000,00 $ / 45 000,00 $	45 000,00 $ / 45 000,00 $	135 000,00 $ / 135 000,00 $
Secrétaire	20 000,00 $ / 20 000,00 $	20 000,00 $ / 20 000,00 $	20 000,00 $ / 20 000,00 $	60 000,00 $ / 20 000,00 $
TOTAL	909 838,00 $ (904 021,00 $)* / 309 998,00 $ (304 181,00 $)*	448 924,00 $ (443 107,00 $)* / 265 999,00 $ (260 182,00 $)*	646 288,00 $ (640 471,00 $)* / 982 764,00 $ (976 947,00 $)*	2 005 050,00 $ (1 987 599,00 $)* / 1 558 761,00 $ (1 541 310,00 $)*

(1) Ces coûts sont basés sur toutes les clientèles concernées sauf les 0-5 ans

* Infirmière auxiliaire

** Inclus dans secondaire

DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE*
CONCERNÉE PAR L'INTEGRATION
(CENTRE D'ENTRAÎNEMENT À LA VIE (C.E.V.)
ÉCOLES LAURENCE ET JOIE-DE-VIVRE)
PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE:
AYLMER, HULL, GATINEAU

*Les chiffres représentent la réalité au 30 septembre 1984 pour les clientèles scolarisées; les 0-5 ans sont dénombrés selon les informations de novembre 1984.

SECTEUR AYLMER

AYLMER primaire		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE (trouble-visuel)	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION-VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
C.E.V.	23-12-78	O	N	O	O	N	N	N											
C.E.V.	11-03-74	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	23-01-75	N	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	13-08-74	O	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	26-06-76	O	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	03-01-75	O	O	N	N	O	N	O											
C.E.V.	31-07-72	N	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	04-11-72	O	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	02-01-75	O	N	O	N	N	N	N											
Laurence	24-03-72	O	N	N	N	N	N	N											
Laurence	10-06-77	O	N	O	N	N	N	N											O
Laurence	27-08-76	O	O	N	N	N	N	O			O								
Laurence	05-01-73	O	O	N	N	N	N	O	O		O								
Laurence	28-02-74	O	N	O	N	N	N	N											O
Laurence	04-10-77	O	N	O	N	N	N	N				O		O					O
Joie-de-vivre	07-08-76	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	23-02-73	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	03-02-78	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	22-11-77	Déviation multiple																	
4 ans	(5 enfants)																		

5 ans (5 enfants)

TOTAL primaire: 29

AYLMER secondaire		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE (trouble visuel)	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
C.E.V.	28-11-66	N	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	07-01-67	O	O	N	N	O	O	O	O	O		O				O			
C.E.V.	12-12-64	O	O	N	N	O	N	O											
C.E.V.	02-11-70	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	03-09-67	O	O	N	N	N	N	O		O	O								
C.E.V.	16-07-66	O	O	N	N	O	N	O	O							O			
C.E.V.	05-10-64	O	O	N	N	O	N	O	O										
C.E.V.	27-11-70	O	N	O	N	N	N	N											
C.E.V.	14-01-66	N	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	24-03-68	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	04-09-69	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	28-11-67	O	O	N	N	O	N	O	O	O	O	O	O			O			
C.E.V.	27-11-63	O	O	N	N	O	N	O	O	O	O	O	O			O			
C.E.V.	11-07-71	N	N	O			N	N								O			
C.E.V.	14-03-69	O	O	N	N	O	N	O	O	O	O		O			O			
C.E.V.	15-11-67	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	16-12-69	O	N	N	N	N	N	N											
C.E.V.	25-06-66	O	O	N	N	O	O	O	O	O	O		O			O			
C.E.V.	24-12-66	O	N	O	N	N	N	O				O							
C.E.V.	22-09-69	O	O	N	N	O	N	O	O	O	O		O			O			

AYLMER secondaire (suite)		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE (trouble visuel)	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION-VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
C.E.V.	10-01-64	O	O	N	N	O	N	O	O										
C.E.V.	28-02-64	O	O	N	N	O	N	O											
C.E.V.	22-06-65	O	O	N	N	O	N	O	O	O	O		O			O			
C.E.V.	20-11-65	O	N	O	O	N	N	N											
C.E.V.	25-08-68	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	22-04-71	O	O	N	N	N	N	O											
C.E.V.	24-04-66	O	N	N	N	N	N	N				O				O			
C.E.V.	18-09-65	O	N	N	N	N	N	N						O					
C.E.V.	10-10-70	O	N	N	N	N	N	O											
Laurence	11-05-66	O	O	N	N	O	N	O	O										
Laurence	02-02-66	O	O	N	N	N	N	O											
Laurence	09-04-71	O	N	N	N	O	N	O	O				O						
Laurence	05-05-64	O	O	N	N	N	N	N	O		O								
Laurence	12-02-67	O	O	O	N	O	N	O											
Laurence	04-07-64	O	N	N	N	N	N	N				O				O			
Laurence	18-04-68	O	N	N	N	N	N	O				O				O			
Laurence	08-03-65	O	O	N	N	N	N	O	O		O								
Laurence	09-04-68	O	O	N	N	O	N	O	O										
Laurence	13-06-66	O	O	N	N	O	N	O	O				O						
Laurence	02-11-63	O	O	N	N	O	N	O	O		O		O						

AYLMER secondaire (suite)		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE (double-aussi)	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION-VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
Laurence	16-06-66	O	O	N	N	N	N	O						O		O			
Laurence	23-07-67	O	N	O	N	N	N	N				O		O		O			O
Laurence	02-12-65	O	O	N	N	N	N	O											
Laurence	13-04-67	O	O	N	N	O	N	O		O									
Laurence	18-01-65	O	O	O	N	O	N	O	O										
TOTAL secondaire: 45																			

SECTEUR HULL

HULL primaire		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE	TROUBLE-VISUEL	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION-VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
Laurence	03-02-78	O	N	O	N	N	N	N									O			
Laurence	29-06-75	O	O	N	N	O	N	O	O	O			O				O			
Joie-de-vivre	26-04-72	Infirmité motrice cérébrale grave																		
Joie-de-vivre	23-06-75	Infirmité motrice cérébrale grave																		
Joie-de-vivre	09-08-74	Infirmité motrice																		
4 ans	(13 enfants)																			
5 ans	(5 enfants)																			
TOTAL primaire:	23																			

HULI secondaire		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE trouble visuel	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
Laurence	14-05-67	O	O	N	N	O	N	O	O			O				O			
Laurence	10-07-71	O	N	N	N	N	N	N				O				O			O
Laurence	12-06-69	O	O	N	N	O	N	O	O							O			O
Joie-de-vivre	29-01-69	Infirmité motrice cérébrale grave																	
Joie-de-vivre	13-11-64	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	10-06-69	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	18-03-71	Déviation multiple																	
TOTAL secondaire: 7																			

SECTEUR GATINEAU

GATINEAU primaire		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE (trouble-visuel)	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION-VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELLUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
Laurence	14-12-73	O	N	N	N	O	N	N											
Laurence	05-05-77	O	N	O	N	N	N	N				O	O	O		O			O
Laurence	24-10-76	O	N	N	O	N	N	N	O										
Laurence	13-03-75	O	O	N	N	N	N	N								O			
Laurence	19-09-77	O	N	N	N	N	O	O								O			
Laurence	10-08-73	O	N	N	N	N	N	N								O			
Laurence	24-12-78	O	O	N	N	N	N	N											
Joie-de-vivre	16-10-76	Infirmité motrice cérébrale grave																	
Joie-de-vivre	26-02-75	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	13-11-75	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	22-05-75	Infirmité motrice cérébrale grave																	
Joie-de-vivre	01-12-73	Infirmité motrice cérébrale moyen																	
Joie-de-vivre	09-09-74	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	25-12-78	Infirmité motrice																	
Joie-de-vivre	22-04-77	Infirmité motrice cérébrale moyen																	
Joie-de-vivre	20-06-79	Infirmité motrice cérébrale moyen																	
Joie-de-vivre	20-08-79	Infirmité motrice																	
4 ans	(20 enfants)																		
5 ans	(18 enfants)																		
TOTAL primaire:	**55**																		

GATINEAU secondaire		TRANSPORTABLE	AMBULANT	AVEUGLE trouble-visuel	SOURD	CONTINENT	EXPRESSION-VERBALE	AUTONOMIE ALIMENTAIRE	PROBLÈME DE COMPORTEMENT	HYPERACTIVITÉ	AGRESSIVITÉ	ÉPILEPTIQUE	AUTO-MUTILATION	SPASTIQUE	ASTHMATIQUE	MÉDICATION	MONGOLISME	SYNDROME DE CORNELIUS	SOMNOLENCE CHRONIQUE
Laurence	02-10-68	O	O	N	N	N	N	O	O										
Laurence	26-11-70	O	O	N	N	O	N	O											
Laurence	24-08-71	O	N	O	N	O	N	N											
Laurence	28-09-69	O	N	N	N	N	N	N				O		O		O			
Laurence	16-06-68	O	O	N	N	O	N	O	O		O		O						
Laurence	14-10-69	O	N	N	N	O	N	O	O		O								
Joie-de-vivre	26-05-69	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	10-04-70	Infirmité motrice cérébrale moyen																	
Joie-de-vivre	05-01-70	Infirmité motrice cérébrale grave																	
Joie-de-vivre	09-08-67	Déviation multiple																	
Joie-de-vivre	04-01-69	Déviation multiple																	
TOTAL secondaire:	11																		

TABLEAU GLOBAL DE LA

CLIENTÈLE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

TABLEAU GLOBAL DE LA CLIENTÈLE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE*

CATÉGORIES	AYLMER	HULL	GATINEAU	TOTAL
4 ans**	5	13	20	38
5 ans**	5	5	18	28
Primaire	19	5	17	41
Secondaire	45	7	11	63
SOUS-TOTAL	74	30	66	170
Déjà intégrés	4	9	17	30
SOUS-TOTAL	78	39	83	200
0-3 ans**	9	14	32	55
TOTAL	87	53	115	255

* Selon les chiffres du 30 septembre 1984

** Selon les chiffres de novembre 1984

ANNEXE I

Procès-verbal de la réunion
tenue le 29 novembre 1984.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE
LE 29 NOVEMBRE 1984

REÇU le
20 DEC. 1984
Rép:.....

PRÉSENCES: Monsieur Yves BEAUDIN, CSRO
Monsieur Jacques DESROSIERS, DREO
Monsieur Rémy BEAUREGARD, Pavillon du Parc
Monsieur Jean-Pierre BLAIS, C.A. La Ressourse

ABSENCE: Madame Géraldine HUTTON, CRSSSO

Copie conforme du procès-verbal à Mme Odette FRIGON pour les membres du Comité de travail

. Monsieur Beaudin remet copie du document de travail aux participants.

. Monsieur Beaudin fait un bref historique du Comité et explique le mandat donné au Comité de travail pour le bénéfice de monsieur Jacques Desrosiers.

. Ensuite, monsieur Beaudin fait lecture du document. Suite à cette lecture, le Comité des D.G. s'entend sur l'idée de planifier pour l'année scolaire 85/86:

- 2 écoles primaires sur le territoire de Gatineau;
- 1 école primaire sur le territoire de Hull;
- 1 école primaire sur le territoire d'Aylmer;
- 1 école secondaire sur le territoire d'Aylmer.

Il est compris qu'il faudrait alors bloquer les nouvelles inscriptions aux écoles Joie de Vivre et Laurence.

Il est à noter que lesdites écoles Joie de Vivre et Laurence resteront en opération en 85/86.

Pour l'année scolaire 86/87, il est prévu:

- 1 école secondaire sur le territoire de Gatineau;
- 1 école secondaire sur le territoire de Hull.

Nouveau mandat pour le Comité de travail:

- identifier le personnel requis pour ces écoles et les coûts y rattachés:
  . personnel scolaire
  . personnel spécialisé
  . personnel de soutien

.../ 2

- Différencier les clientèles:
  . celle de 5 ans /handicapée sensorielle
  . celle fréquentant Joie de Vivre /déficiente intellectuelle
  .celle fréquentant Laurence /déficiente motrice simple
  /multi-handicapée

- Description générale des différents postes

  Exemple: préposé/e
  éducateur/trice
  infirmière auxiliaire
  professeurs
  surveillant/e
  etc...

Jean-Pierre Blais

Jean-Pierre Blais
Pour le Comité des D.G.

ANNEXE 2

Coûts actuels

COUTS ACTUELS

Personnel de Laurence, Joie-de-vivre et C.E.V. (pour le scolaire)

1 549 700,00 $ pour 102 élèves

Moyenne 15 193,00 $ par élève

Il faudrait ajouter à ces montants, l'entretien des bâtisses de Laurence et Joie-de-vivre.

COUTS PROJETES POUR L'INTEGRATION

3 563 811,00 $ pour 170 élèves

Moyenne 20 963,00 $ par élève

Il faudrait déduire de ces montants les coûts déjà intégrés au régulier comme le secrétariat, la direction, etc.

N.B.: Ces montants sont approximatifs; ils représentent un ordre de grandeur.